



Mairie de
SAINT FERREOL D'AUROURE
Commune de Loire Semène

*REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE*

*Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Roland
RIVET, Maire*

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Nombres de membres : 17 Nombre de présents : 10 présents Date de la convocation : 22 septembre 2025 Date d'affichage : 22 septembre 2025	Présents : Roland RIVET – Guy ESCOFFIER - Patricia VILLEVIEILLE -- Bernard COLLIN – Virginie D'AURIA – Eric DI CARMINE - Lila BENABDESLAM – Christian BISSARDON – Patrice CLAPEYRON – Olivier BLANCHARD
	Pouvoirs : Charlène PASTEL avait donné pouvoir à Roland RIVET – Angélique DESCHAMPS avait donné pouvoir à Bernard COLLIN – Céline RIOCREUX avait donné pouvoir à Virginie D'AURIA 6 Marilyn MARCELLIER avait donné pouvoir à Patricia VILLEVIEILLE
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le	Secrétaire : Lila BENABDESLAM
	ABSENTS : Stéphanie GROS - Angélique DESCHAMPS – Tristan SAVEL-NAIME – Céline RIOCREUX – Paul-Henri VALOUR – Marilyn MARCELLIER – Charlène PASTEL

1. Dissolution du Syndicat des Eaux (SELL)

Sur demande de la préfecture, il est proposé de dissoudre le syndicat des eaux (SELL) afin de rationaliser la gestion des investissements sous une entité unique. Le syndicat des eaux de la semène (SES) continuera d'exister, mais sera supervisé par une Société Publique Locale (SPL) en cours de création. Cette réorganisation vise à améliorer la capacité financière et la coordination des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Les biens du SELL sont à répartir entre les communes membres selon la clé de répartition votée en conseil syndical.

A l'unanimité sur 14 votants, le conseil municipal approuve la dissolution du SELL et les modalités de répartition des biens associées.

2. Avenant au marché des services techniques communaux

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment des services techniques, la découverte d'un réseau d'eaux pluviales non identifié initialement sur le chantier engendre des ruissellements importants pouvant nuire au bâtiment. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour collecter ce réseau et prévenir les dégâts.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer un avenant au contrat de la société SD RTP pour un montant de **14 433 € HT**, représentant 7,71 % du marché initial. L'approbation du conseil est requise pour tout avenant dépassant 5 % du montant du marché.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 14 votants, autorise la signature de l'avenant.

3. Autorisation de souscription à un emprunt

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été prévu au budget 2025 la réalisation d'un emprunt de 580000 € pour le financement des travaux des services techniques. Aujourd'hui, il est nécessaire de contracter cet emprunt.

Trois établissements bancaires ont été sollicités. La proposition la plus favorable est celle du Crédit Agricole, avec un taux de **3,20 % sur une durée de 10 ans**. Cette durée est jugée adéquate au vu de la situation financière saine de la commune. Il est noté que le projet bénéficie également d'une subvention (DETR de l'Etat) à hauteur de près de 280 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 14 votants, autorise la souscription de l'emprunt de 580 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions proposées.

4. Vente d'une parcelle pour un projet sportif

Monsieur le Maire expose qu'un particulier souhaite réaliser un complexe sportif de plus de 3000 m² (padel, soccer, terrains de boules) sur une parcelle à la ZA des Terres de Villeneuve. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) impose, pour ce type de projet, un nombre de places de parking conséquent. Pour répondre à cette exigence, le porteur de projet a sollicité l'acquisition d'une parcelle communale proche d'environ 700 m² utiles. Cette parcelle est actuellement difficilement exploitable pour la commune en raison d'une importante servitude de canalisation.

Monsieur le Maire propose de vendre une partie de la parcelle AE 159 (700 m²) au prix de **10 €/m²**, conformément à l'estimation du service des Domaines. Cette vente est jugée stratégique pour permettre la concrétisation d'un projet d'intérêt pour la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 14 votants, approuve la vente de la parcelle aux conditions proposées

Points d'information diverses

Aucun vote n'est requis pour les points suivants.

- **Suivi des travaux en cours :**

- **Assainissement et voirie rue du Mont :** Les travaux avancent, mais des problèmes de non-respect de la signalisation (barrières, déviations) par les usagers sont signalés. De ce fait, dorénavant, il n'y aura plus d'autorisation de passage les week-end
- **Route d'Auvergne :** Les travaux de réfection menés par le département sont terminés et le résultat est de qualité.
- **Parking dit "de l'école" :** Le parking est ouvert au public et très utilisé. Les finitions (installation de barrières) sont en cours de réalisation par les services techniques.

- **Projets et actualités :**

- **Église :** Face à la dégradation de la pierre due aux infiltrations, un diagnostic précis ainsi qu'une mesure des surfaces seront réalisés par drone afin de lancer un appel d'offres pour le rejointoiement complet de l'édifice.
- **Site d'escalade :** Un projet de "parcours montagne" sera développé en partenariat avec la communauté de communes pour rendre le site d'escalade de Lafayette plus accessible. 29 nouvelles voies seront également créées.
- **Locaux de l'ex-agence du Crédit Agricole :** L'agence bancaire ferme, mais le distributeur automatique de billets (DAB) est maintenu. La commune récupère la jouissance des locaux (trois bureaux, kitchenette) et réfléchit à leur future affectation (espace commercial, associatif ou services sociaux).

- **Événements à venir :**

- **Fête du Pain :** La 10ème édition est en préparation, avec un programme incluant des animations, des exposants et des ateliers pour les écoles.
- **Téléthon :** Se tiendra le premier week-end de décembre. Une réunion de coordination avec les associations est fixée au 30 octobre. Un concert de Goldman est prévu le 8 novembre.
- **Repas des aînés par le CCAS:** Aura lieu le dimanche 23 novembre.
- **Spectacle de Noël :** Prévu le 19 décembre pour les enfants des écoles maternelle et primaire.
- **Structures gonflables :** L'événement est reporté aux vacances de février en raison des travaux de la rue du Mont qui rendent l'accès au gymnase difficile.

La Secrétaire de Séance

Lila BENABDESLAM